

	CdC	<h1>La logistique des transports</h1>	<p>Fiche adoption : CD 15/03/2008 entrée en vigueur : 01/04/2008 validité : permanente secteur : COM remplace : - nombre de pages : 1 annexe : 0</p>
---	-----	---------------------------------------	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJECTIFS

Mettre en place des transports permettant les déplacements de l'ensemble des participants (joueurs, entraîneurs, accompagnateurs, juges arbitres, arbitres et dirigeants) entre les différents lieux de la compétition (gare, aéroport... etc.) pour les personnes n'étant pas motorisées.

2. MISE EN ŒUVRE / ÉCHEANCIER

- J-15 Informations sur les déplacements de ces navettes communiquées
- Jour J Prévoir dans le hall de chaque hôtel les horaires de passage des navettes.
- Jour J Prévoir dans la salle les horaires de départ des navettes.

3. IMPACT FINANCIER

Ces frais de transport sont supportés par l'organisateur.

4. CONSEILS PRATIQUES

Pour le briefing prévu une heure avant la compétition, les Juge-Arbitres et arbitres ont besoin d'une navette pouvant tous les transporter.
 L'organisateur peut envoyer un formulaire aux participants pour les navettes des arrivées et les hôtels réservés.

5. RELATIONS AVEC LA FFBA ET LES INSCRITS

- J-30 Les participants à la compétition doivent obligatoirement informer les organisateurs du lieu d'arrivée et de départ, du nom de l'hôtel où ils sont hébergés.

6. OBLIGATIONS DE LA FFBA

Communiquer à l'organisateur la liste nominative, l'heure et le lieu d'arrivée, l'heure et le lieu de départ des élus, Juge-Arbitres, arbitres, délégué fédéral, cadres techniques et salariés présents sur la compétition.